

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

METROPOLE Euro A (Compartiment de la SICAV METROPOLE FUNDS)

ISIN: FR0007078753

Cet OPCVM est géré par METROPOLE GESTION

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment de classification « actions des pays de la zone euro » a pour stratégie de procéder à la sélection rigoureuse de valeurs décotées. Il s'agit d'actions des pays de la zone euro choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs et qui peuvent être redécouvertes par le marché. Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros.

L'investissement en actions des pays de la zone euro est au minimum de 75% et l'exposition est quant à elle de 60% au minimum. Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en actions de pays notamment de l'Union Européenne hors de la zone euro ainsi que de la Suisse et la Norvège. La partie non investie en actions pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM y compris les autres OPCVM gérés par METROPOLE Gestion et à hauteur de 15% en produits monétaires.

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence l'indice Euro Stoxx Large dividendes nets réinvestis.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de façon à exposer ou couvrir l'actif du compartiment sur un indice ou une valeur spécifique. Les instruments dérivés utilisés sont uniquement les options listées et les futures dont la durée de vie ne pourra pas être supérieure à 2 ans.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

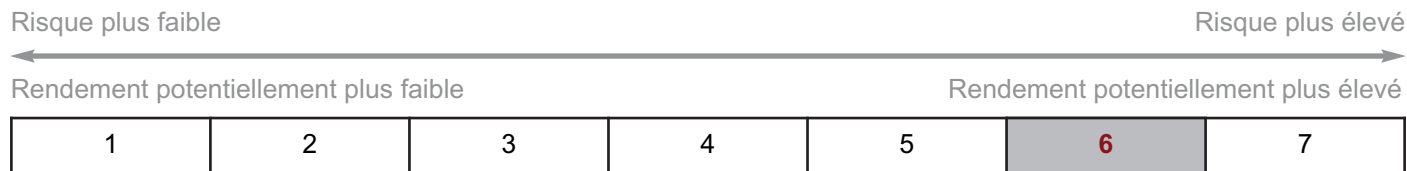
Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La catégorie d'action A du compartiment capitalise ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

La VL est disponible sur le site internet : www.metropolegestion.com.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque 6 du compartiment reflète une volatilité hebdomadaire sur 5 ans comprise entre 15% et 25%.

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,52%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

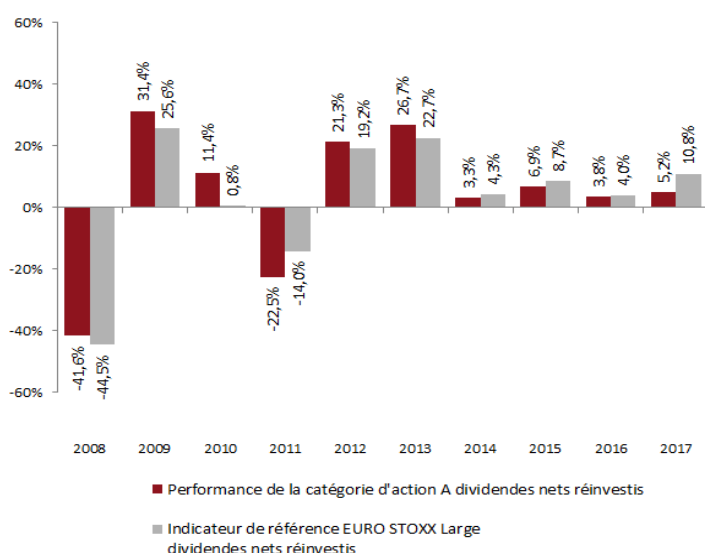
Les frais d'entrée et de sortie sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent clos le 29 décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre, il exclut les commissions de performance et les frais de transaction, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés le cas échéant par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais veuillez vous référer au prospectus disponible sur le site internet :

www.metropolegestion.com

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du compartiment :

31 mars 2017

Date de création de la catégorie d'action A :

31 mars 2017

Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE Euro créé le 12 novembre 2002. La part A créée le 12 novembre 2002 devient la catégorie d'action A.

Devise de référence : euro

Informations pratiques

Le dépositaire de cet OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de METROPOLE Gestion 9, rue des Filles Saint-Thomas 75002 Paris.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur le site suivant : www.metropolegestion.com.

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

METROPOLE Euro est éligible au PEA.

La responsabilité de METROPOLE Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres catégories d'actions définies dans son prospectus.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

METROPOLE Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16 février 2018**.